

livraison le lendemain est assurée par la majorité des bureaux de poste du Canada.

Il n'existe aucune restriction quant à la longueur des messages. L'abonné paiera un supplément uniforme de 75 cents pour le nouveau service, en sus du coût normal de l'usage du Télec.

Dans le cas de messages urgents, l'abonné pourra indiquer sur son message qu'il le veut acheminé par livraison exprès et, de cette façon, la communication atteindra son destinataire le jour même.

NOMBRE RECORD DE CANDIDATS

Un nombre sans précédent de 1,116 candidats se disputeront les 264 sièges parlementaires à l'occasion des élections fédérales du 30 octobre.

Lors de la clôture de la période de mise en candidature, le Parti libéral dirigé par le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, avait présenté 263 candidats; le Parti progressiste conservateur, dirigé par le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, 264; le Nouveau Parti démocratique, sous la direction de M. David Lewis, 251 et le Parti du Crédit social, dirigé par M. Réal Caouette, 164. Les 174 candidats qui restent sont inscrits comme indépendants.

Le Québec compte le plus grand nombre de candidats inscrits comme indépendants, soit 63, tandis que l'Ontario en compte 54.

Au total, 69 femmes ont rempli le bulletin d'inscription des candidats, chiffre que l'on estime sans précédent. L'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont les seules régions où aucune femme ne sera en lice.

PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bryce Mackasey, a annoncé que le Gouvernement fédéral va consacrer 85 millions de dollars au Programme des initiatives locales de 1972-73 dont l'objectif est la création d'emplois et l'amélioration des services communautaires. Ce programme s'ajoute à celui de la formation en cours d'emploi pour lequel M. Mackasey a annoncé récemment l'allocation de 40 millions de dollars.

Le Programme des initiatives locales sera en vigueur du 1er décembre 1972 au 31 mai 1973 et les demandes seront reçues jusqu'au 31 décembre prochain.

Le Gouvernement fédéral versera au maximum \$200,000 par initiative, au regard de \$500,000 l'an dernier, ceci dans le but d'assurer une plus grande diversité de même qu'un plus grand nombre de projets.

Les parrains de projets devront indiquer comment ils embaucheront leur personnel. Ils devront avoir recours aux services des Centres de Main-d'oeuvre du Canada pour engager des chômeurs et démontrer leur intention d'embaucher des prestataires d'assu-

rance-chômage ou d'assistance sociale qui sont à la recherche d'un emploi.

La part fédérale, du côté salaire, sera de \$100 par semaine par personne et on pourra y ajouter chaque semaine jusqu'à \$17 par personne pour couvrir d'autres frais tels que contributions sociales, loyer, équipement, etc. Les initiatives devront être à but non lucratif.

Les projets de construction de grande envergure (dont le coût total dépasse \$500,000) ne seront pas admissibles dans le cadre du Programme des initiatives locales. Un projet devra comporter un minimum de 15 mois-hommes de travail.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration entend consulter étroitement les provinces, notamment au sujet de projets ayant une incidence sur les objectifs sociaux et les priorités de dépense d'autres niveaux de gouvernement.

Les projets devront créer du travail pour les chômeurs et générer un taux d'emploi supérieur au taux normal prévu de décembre 1972 à mai 1973.

Les promoteurs devront démontrer clairement que leurs projets seront administrés de façon saine et efficace, en plus de fournir régulièrement des rapports sur leurs activités.

Parmi les types de projets que le Programme des initiatives locales veut encourager, mentionnons: les groupements d'aide communautaire, les garderies, l'aide aux vieillards ou aux handicapés, l'amélioration générale de l'environnement, les services communautaires pour des groupements autochtones, les programmes culturels et sociaux, les organisations coopératives exploitées sans but lucratif, les améliorations mineures aux habitations de citoyens défavorisés, etc.

FORMATION EN COURS D'EMPLOI

Le Programme de formation en cours d'emploi de 1972-73, pour lequel M. Mackasey a annoncé des crédits de 40 millions de dollars, veut fournir, avec la coopération des employeurs canadiens, un plus vaste éventail de cours, de façon à permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'apprendre, tout en travaillant, des métiers d'avenir, susceptibles de s'exercer dans plusieurs genres d'industries. L'an dernier, ce programme a aidé plus de 42,000 travailleurs.

Cette année, les employeurs se verront rembourser 75 pour cent des salaires versés aux stagiaires durant la première moitié de ce programme et 50 pour cent durant l'autre moitié. Des règles légèrement différentes pour le remboursement des employeurs et la durée des cours s'appliquent à d'autres éléments du programme relatifs à la formation des désavantages et à l'élimination de certaines pénuries de travailleurs qualifiés.

Les versements hebdomadaires seront limités à \$118 par semaine, par stagiaire. Les périodes de formation seront différentes, allant de six à quarante semaines cette année.